

Le 11 septembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) POUR AMELIORER LA SANTE DES HABITANTS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS.

Le 11 septembre 2025, un Contrat Local de Santé (CLS) a été signé pour une durée de cinq ans (2025-2030), couvrant les 128 communes et les plus de 28 128 habitants du territoire de la Communauté de Communes du Saulnois.

Ce contrat a été signé par :

- **Jérôme END**, Président de la Communauté d'Agglomération,
- **Jacques BANDERIER**, Sous-préfet de l'arrondissement de Thionville,
- **Lamia HIMER**, Directrice départementale de la Moselle, Agence Régionale de Santé Grand Est,
- **Patrick HEIDMANN**, Président du Régime Local Assurance Maladie,
- **Thierry JUNG**, Président Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Ce partenariat est également soutenu par :

- **Le Conseil Régional,**
- **Le Conseil Départemental,**
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle,**
- **La Mutualité Sociale Agricole.**

Un contrat pour répondre aux besoins locaux de santé

Le CLS a pour vocation de mettre en œuvre des actions adaptées aux besoins des habitants et des professionnels de santé du territoire. Il vise à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, tout en valorisant une approche globale et positive de la santé, conçue comme une ressource à préserver, bien au-delà de la simple absence de maladie.

Ce contrat encourage une démarche collaborative, multisectorielle et interdisciplinaire pour améliorer l'état de santé de la population. Il favorise l'accès aux soins, renforce les actions de prévention et de promotion de la santé à tous les âges de la vie, tout en tenant compte de l'environnement des habitants.

L'une des ambitions majeures du CLS est de soutenir l'autonomie et le pouvoir d'agir des citoyens dans la gestion de leur santé, en lien avec leurs besoins, leurs aspirations et leurs capacités.

Parmi ces défis, on peut citer le manque de professionnels de santé, la distance par rapport aux structures médicales et le manque d'informations sur les ressources disponibles.

Ce contrat s'appuie sur un diagnostic local de santé, enrichi par des groupes de travail associant les partenaires de terrain, afin d'identifier les problématiques prioritaires et construire des solutions adaptées.

Quatre grandes priorités de santé publique à horizon 2030

À l'issue de cette phase préparatoire, le CLS s'articule autour de quatre priorités majeures :

1. Améliorer l'accès à la santé des habitants de la Communauté de Communes du Saulnois en renforçant l'attractivité de ce territoire rural afin d'attirer et de faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé.
2. Favoriser le bien-être et la santé mentale de la population en déployant des dispositifs ciblés pour chaque groupe : actions de promotion de la santé mentale pour les enfants et les adolescents, un soutien aux jeunes parents, ou encore des initiatives pour lutter contre les addictions et accompagner les victimes de violences.
3. Renforcer l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants en améliorant le repérage et le soutien du lien social.
4. Favoriser une santé environnementale pour une qualité de vie durable.

Ces priorités seront traduites en fiches action, coconstruites avec les partenaires, pour une mise en œuvre opérationnelle sur le territoire.

Une dynamique collective et durable

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Saulnois est une initiative de collaboration qui rassemble tous les acteurs du territoire, dont les professionnels de santé, les associations et les collectivités locales. Son objectif principal est d'améliorer durablement la qualité de vie et la santé de la population. Pour y parvenir, le CLS se concentre sur plusieurs axes stratégiques qui répondent aux défis spécifiques de la région.

Le CLS vise aussi à renforcer l'autonomie et le soutien des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants. Cette démarche s'appuie sur un meilleur repérage des personnes concernées et un renforcement du lien social autour d'elles. Enfin, le contrat intègre la santé environnementale comme une composante essentielle. Par des initiatives de sensibilisation et des actions concrètes, le CLS vise à contribuer à préserver la qualité de l'air, de l'eau et des sols, assurant ainsi une meilleure qualité de vie durable pour tous les résidents.